Une dernière main d'applaudissements accueille les derniers paroles de notre camarade.

Séverine-Eudhy, prend à son tour la parole.

En quelques mots elle flétrit la politique de Lille d'avoir cru faire du Napoléon III et d'avoir écrasé pour toujours la réaction qui voulait le supplanter (cette réaction ne voulait le supplanter que pour mieux le servir). Elle est de Lille, elle, elle sait que les travailleurs doivent demeurer les maîtres.

La foule applaudit à tout rompre. Des bouquets sont offerts par le Parti ouvrier à nos camarades au Conseil municipal.

Pour fêter le succès du Parti ouvrier, à Wazemmes, Moulins-Lille et Saint-Sauveur, des cantinières avaient illuminé leurs maisons.

Citons tout particulièrement la décoration de la maison du citoyen Devacker, rue des Robleds, qui, au milieu de la rue, avait tendu des guirlandes vertes et arboré la bannière rouge du Parti ouvrier.

En somme, c'est une belle journée de plus à enregistrer pour le socialisme, et Lille n'a plus rien à envier à Roubaix.

*CHRONIQUE LOCALE*

# ROUBAIX

*Chez Auguste Lepoutre, rue St-Antoine*

Nous appelons spécialement l'attention de M. l'Inspecteur du Travail sur les infractions à la loi qui se commettent au usage de M. A. Lepoutre, rue St-Antoine.

Nous avons déjà dit que ce patron avait renvoyé ou mis en pré enfance des ouvriers qui avaient plus de 45 ans.

Ceux qui sont partis sont remplacés sur leurs métiers par des gamins de 14 à 15 ans qui sont ainsi forcés de travailler 11 heures un quart par jour et chargés de conduire deux fours à métiers ce qui est une charge bien au-dessus de leur force. Il paraîtrait qu'il y aurait même de ces gamins qui conduiraient deux métiers Jacquard.

C'est là une infraction à la loi et nous espérons que M. l'Inspecteur du travail, à qui nous signalons ces faits, saura y mettre son ordre.

*Conseil-Prud'hommal*

Dimanche après-midi ont eu lieu les obsèques civiles du fils du citoyen Lebougue.

Une grande affluence de monde avait tenu à suivre le convoi. Au cimetière, le citoyen Hélynck a prononcé sur la tombe de l'enfant un discours qui a ému la nombreuse assistance.

*Vélodrome roubaisien*

Les courses d'entraînement ont eu lieu aujourd'hui à 4 heures au Vélodrome roubaisien. Elles ont été organisées comme prélude aux grandes internationales de dimanche prochain qui réuniront les plus forts champions de demi-fond actuels.

Un nombreux public disposé par le beau temps est allé applaudir nos coureurs roubaisiens recevant tous en progrès depuis que nous les avons vus. Quelques coureurs lillois parmi lesquels Perrot et Grotard complètement le petit lot de nos sprinters.

Voici les résultats :

Première course : locale. — 1er, Lejeune, 2e Blin, 3e Chrétien.

Deuxième course : juniors. — 1er Perrot, 2e Lejeune, 3e Cognie, 4e Lugouge.

Troisième course : seniors. — 1er Perrot, 2e [illegible], 3e Perrot, 4e Delées[illegible].

Cinquième course : [illegible] — 1er Gilman, 2e Grues, 3e Capelle.

*Hippodrome de Roubaix*

Dernière semaine de la troupe Alegria. Aujourd'hui mardi, représentation extraordinaire avec une tombola gratuite, coupé de 50 francs en or et divisée en 5 lots, chaque personne aura droit à un numéro gratis de la tombola.

Jeudi en matinée des Cadeaux seront distribués gratis aux enfants accompagnés ou non par leurs parents.

Vendredi relâche pour les préparations de la soirée qui sera donnée samedi au bénéfice de la belle Miss Eubart.

# Elections Municipales

## SCRUTIN DE BALLOTTAGE

## TOURCOING

### Liste du Parti Ouvrier

| | |
|---|---|
| DELPHIN DUMORTIER, cons. s. | 2948 |
| VOLD Joseph cons. prud'homme. | 2931 |
| QUIÉRON Jean, c. prud'homme. | 2939 |
| DESPLECHIN, ex cons. prud. | 2937 |
| DESCHEERDER O., ouvr. peintre | 2959 |
| CAPELLE, Auguste | 2958 |
| DE[illegible], Désiré | [illegible] |
| DELANAYE Louis, cordonnier | 2906 |
| CARETTE [illegible], tisseur | [illegible] |
| CAPART Victor, commerçant | 2925 |
| CATTEAU Joseph, commerçant | 2956 |
| DERORGHER Henri, fileur | 2779 |
| PONCHAU Fortuné, tisserand | 2890 |
| ROMPTAU Alfred, trieur | 2915 |
| SIX Désiré, boucher | 2906 |
| DELBARRE Arthur, secrét. textile | 2910 |
| DUMEY Félicien, tisserand | 2901 |
| BLOCK Louis, rattacheur | 2881 |
| HAREL Achille, galochier | 2897 |
| BLONDEL Edouard, débitant-épicier | 2880 |
| DELRECQUE Louis, rattacheur | 2874 |
| COSMAN Louis, cordonnier | 2902 |
| DESQUBRIE Ernest, teinturier | 2903 |
| VANDROMME Edouard, ouvrier | 2884 |
| DEDONCKERE Adolphe, marchand | 2861 |
| HENRY Léopold, fer tamisier | 2894 |
| DELESALLE Alvert, marchand | 2933 |
| LEFEBVRE Emile, coiffeur | 2880 |
| BOURGEOIS Charles, marchand | 2849 |
| GRAVIER Alphonse, commerçant | 2867 |
| DETOURNAY Pierre | 2907 |
| DELRUE Henri | 2904 |
| BOUCHE Edouard | 2900 |
| VANDERBERKEM | 2862 |
| TURPIN Henri | 2870 |
| FOURET Joseph | 2832 |

### Liste oppportuniste

| | |
|---|---|
| V. Hassebroucq, maire | 7142 |
| L. Dieval, adjoint au maire | 7129 |
| G. Barbarie, cons. d'arrond. | 7139 |
| C. de Lavaisse | 7151 |
| L. Salembier, | 7172 |
| A. Lucoulombier, cons. sortant | 7230 |
| C. Leplat, cons. sortant | 7159 |
| L. Clerson, conseiller prud'homme. | 7114 |
| F. Muller, conseiller sortant. | 7123 |
| M. Cordier, commerçant | 7155 |
| R. Théry-Rasson, cons. sortant | 7217 |
| Farvacque, coucher (Blanc-Seau) | 7139 |
| A. Leveugle, visit. de pièces. | 7172 |
| H. Lemaire, conseiller sortant. | [illegible] |
| L. Delpinoy, conseiller sortant. | 7192 |
| Jules Ladesous, tisserand | 7120 |
| H. Masurel-Leclercq | 7146 |
| V. Cocheteux, contre-maître | 7151 |
| G. Dron, député, cons. sort. | 7242 |
| F. Séneler-Mongagne, adjoint | 7246 |
| Masure-Six, cons. général | 7222 |
| E. Lecomte, employé | 7166 |
| H. Honoré-Colson, cons. sort. | 7196 |
| J. Tank, conseiller sortant | 7070 |
| Flament, Victor, négociant | 7140 |
| E. Destombes, conseiller sortant | [illegible] |
| H. Coppin, marc. and de cuirs | [illegible] |
| L. Grau, conseiller sortant | [illegible] |
| L. Prouvost-Desey, conseiller sortant | 7157 |
| H. Lefèvre, boulang., Croix Rouge | 7170 |
| Henri Dumortier, cordonnier | 7174 |
| G. Guerlin, conseiller sortant | [illegible] |
| P. Delcroix, mécanicien | 7120 |
| E. Lemaire, conseiller sortant | [illegible] |
| C. Lorisan, comm., Croix Rouge | [illegible] |
| A. Demouveaux, cons. sort. | [illegible] |

*Victoire historique*

Ce qui est fait, la réaction peut chanter victoire. La liste opportuniste, recommandée par la Croix, par le [illegible], par le [illegible] et présentée par M. Dron triomphe sur toute la ligne.

Les combinaisons machiavéliques du député de Tourcoing ont été suivies d'effet : plus de 7000 électeurs, pour la plupart des clericaux purs, ont affirmé leurs préférences pour les 35 hommes de la Croix.

Liste comparaison : alors que trois mille honnêtes gens ont affirmé de nouveau leurs opinions franchement républicaines en votant pour les hommes du parti ouvrier, qui n'avaient pu obtenir aucun suffrages des réactionnaires !

[illegible] des mains, on saurait le succès de la liste des clochers, il aura servi à démasquer les basses manœuvres des politiciens qui ne reculent devant aucune calomnie si lâche qu'elle puisse être, qui sacrifient sans hésitation aucune les voloutés les plus chères des électeurs, dès qu'il s'agit de sauvegarder leur propre popularité, justement compromise.

La victoire des amis de M. Dron sera la honte du parti opportuniste de Tourcoing, elle sera suivie de représailles terribles, le parti ouvrier qui jusqu'à ce jour avait généreusement pardonné bien des fautes, vengera cette nouvelle insulte au suffrage universel en stigmatisant comme il convient la conduite de tous ceux qui se seront faits les complices de M. Dron.

Il faut que la honte et le mépris public accablent ceux qui par leur hypocrisie ont réveillé la conscience des honnêtes gens, il faut aussi que cette leçon puisse servir d'exemple pour les imitateurs.

Dès aujourd'hui, la lutte est engagée, elle sera ardue, tenace et bon nombre de malheureux regretteront bientôt de s'être faits les esclaves serviles d'une politique déconsidérée.

De l'action, camarades ! n'hésitez pas à démasquer publiquement ceux qui ont trahi la cause de leurs frères de travail, le châtiment ne se fera pas attendre si vous avez le courage d'arracher les masques.

*Ivresse, outrages et menace*

Le nommé Hanna François, tisseur, demeurant à Tourcoing, a été arrêté hier matin, vers 10 heures, rue Fin de la Guerre.

Bouvin qui était ivre, avait injurié les nommés Destombes Jules et Lesenne Henri et les avait menacés d'un couteau.

Il a été mis à la disposition de M. le commissaire de police du 2e arrondissement.

*Violences légères*

Une contravention pour violences légères a été dressée à la charge de la nommée Hélène Dumortier, soigneuse, demeurant rue du Moulin-Lagut.

*Cas d'invalidation*

Une lettre a été adressée à M. le Préfet du Nord demandant l'invalidation de M. Dutilleul-Desey, conseiller municipal réélu et qui en sa qualité de fonctionnaire rétribué par la ville n'a pas le droit de remplir le droit de remplir le mandat qui lui a été conféré en sa qualité M. Dutilleul-Desey est professeur de cours de travaux manuels à l'Institut Colbert.

*Avis*

Mercredi soir, à 8 heures, réunion du Comité exécutif. Présence indispensable.

BALLUIN. — *Conférence.* — Dimanche après-midi, grande conférence publique et contradictoire, à la salle Pilavoit, aux baraques.

Plusieurs orateurs prendront la parole.

# LILLE

*Les arrestations*

Dans la journée de dimanche la police a opéré les arrestations suivantes :

Le nommé Delaik Chevaux, âgé de 52 ans, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Henri Naudin, âgé de 19 ans, rattacheur, demeurant rue Adolphe Wergifosse, pour coups et blessures à son père et menaces de mort.

*Accident de travail*

Un jeune manœuvre du nom de Auguste Bonte, âgé de 19 ans, demeurant à Lamalfilature Crepy.

[illegible] par suite d'un faux mouvement il perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute, Bonte se fit de graves contusions à la tête. On le transporta à la pharmacie la plus proche où on lui prodigua les soins que nécessitait son état, puis il a été conduit à l'hôpital de la Charité.

*Coups de Revolver*

Hier soir vers 9 h 1/2, plusieurs détonations inquiétaient en émoi les habitants de la maison portant le n° 25, rue de Bailleul.

Quand les locataires accoururent, ils virent dans le couloir du deuxième étage un individu qui tenait dans sa main un revolver encore fumant.

Conduit devant M. Barsanti, commissaire de police, il déclara se nommer Léon Holland, exerçant la profession de mouleur et demeurant à Bruxelles rue des Briques. Il était venu de Belgique pour surprendre sa femme en flagrant délit d'adultère. Comme il n'avait pu pénétrer dans le chambre où se cachaient les deux complices, il avait tiré deux coups de revolver devant la porte pour les effrayer. Léon Holland sera déféré au Parquet pour port et usage d'arme prohibé.

## LES ACCIDENTS

### Rue Nationale

Mlle Jeanne Castille, âgée de 16 ans, servante rue Nationale, 48, était allée dimanche faire pour ses patrons une course dans la maison portant le numéro 32 de la même rue.

Par suite d'un faux pas elle fit une chute dans l'escalier de cette maison et reçut des contusions heureusement peu graves, sur tout le corps.

*Rue de Béthune*

En passant rue de Béthune, dimanche vers 5 heures et demie après-midi, M. Alphonse, Grard, âgé de 55 ans, ébéniste, est tombé et s'est blessé assez grièvement à la tête.

Il reçut les soins que nécessitait son état dans une pharmacie voisine, puis il a été reconduit à son domicile rue du Plat, 12.

*Coups et blessures*

Procès-verbal a été dressé à la charge de la nommée Félicie Lecomte, âgée de 22 ans, ménagère, demeurant rue de Fives, 58, pour coups et blessures à la femme Verdy, née Camille Verhoutte, demeurant rue des Robinets, 33.

*Usurpation de fonctions*

Dimanche dans l'après-midi, le sieur André Lyonnet, représentant de commerce, demeurant Contour de l'Hôtel-de-Ville, 26, a été, au 5e arrondissement, l'objet d'un procès-verbal.

Lyonnet se faisait passer pour employé aux contributions indirectes et vendait des tableaux mortuaires qu'il avait fabriqués lui-même et qui ne portaient aucun nom d'imprimeur.

*Tentative de viol*

Un jeune homme de 23 ans se trouvait hier vers onze heures du soir à l'estaminet portant l'enseigne *au Pignet d'or*, rue de Jemmapes, au coin de la rue St-André.

Etant sorti dans la cour, il y rencontra la fille d'un locataire de la maison N..., âgée de 13 ans et l'entraîna dans les lieux d'aisance.

Là il tenta de lui faire subir les derniers outrages et serait certainement arrivé à ses fins si les cris de la fillette n'avaient attiré les consommateurs du cabaret.

Ceux-ci s'emparèrent immédiatement du triste personnage et le conduisirent au commissaire de permanence, qui l'a maintenu en état d'arrestation.

*Vélodrome Dunkerque-Lille*

Le vélodrome lillois de concert avec le *Nord-Cycliste*, organise une grande course vélocipédique pour le 31 mai, de Dunkerque à Lille avec arrivée au vélodrome.

Cette course est réservée à tous les coureurs seniors, juniors et vétérans des départements du Nord, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Une catégorie spéciale est ouverte pour les membres de l'A. U. A. N. et les amateurs ayant leur licence de l'U. S. F. S. A.

Les engagements peuvent être envoyés immédiatement à M. Gaston Nadand, directeur du Vélodrome et du *Nord-Cycliste*.

*Association amicale des anciens élèves de l'école rue à Flers*

On nous prie d'annoncer qu'un concert sera offert, jeudi prochain, à 4 heures, salle des Sans-Soucis, rue de Tournai, 58.

Le tirage de la tombola aura lieu au commencement et entre les différentes parties du concert.

Nota. — Les carnets non rentrés seront considérés comme vendus.

*Union Harmonique de Fives-Lille*

Par autorisation de M. le Maire de Lille, en date du 8 mai dernier, l'Union Harmonique de Fives-Lille est autorisée à ouvrir une liste de souscription en faveur des ouvriers sans travail par suite de l'incendie de la filature de MM. Barrois frères de Fives-Lille.

Les secours seront distribués au siège de la société.

Pour la même circonstance, M. Angelet, propriétaire de l'Alcazar, donnant gracieusement et gratuitement ses locaux, l'Union Harmonique de Fives-Lille, sous la direction de M. Rousseau, donnera dimanche 7 juin prochain, un Grand Concert suivi de bal au profit des ouvriers de la filature Barrois, frères.

Le concours d'artistes distingués et le choix des morceaux que comportera le programme assurent, j'en suis certain, une foule à l'Alcazar.

Les affiches donneront prochainement le programme de la soirée.


La Meilleur Maison de Tailleurs du Monde

DEWACHTER Frères

LILLE, 6 et 8, RUE DE LA GARE, 6 et 8, LILLE

MISE EN VENTE DE VÊTEMENTS

POUR PREMIÈRE COMMUNION

COSTUME veston droit, revers allongés, sergé noir, très solide. . . . 30 f.

COSTUME veston droit en sergé et corskrow noir piqué cordon ou bordes fin . . . . . 35 f.

COSTUME veston droit en sergé et corskrow noir, pure laine, double satin Chine, p. laine, forme dern. mode, piqué cordon ou bordé fin 38 f.

COSTUME smoking en sergé noir, pure laine, revers garnis de soieries. Le costume 55 f.

COSTUME smoking en sergé et corskrow, pure laine, doublé satin Chine, pure laine, grand châle soie. . . . . 58 f.

ASSORTIMENT complets en gilets blancs, depuis . . . . . 5 f.

BRASSARD or ou argent, depuis . . . . . 4 f.


# LE NORD

### ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLINES. — *Les Elections.* — La période électorale a permis de constater la facilité avec laquelle le parti clérical insulte les honnêtes gens. C'est ainsi que dans la section dite du Bourg, on a répandu à profusion des circulaires contenant à l'adresse de la liste républicaine des infamies. Entre autres, voici quelques unes des aménités prodiguées par ces messieurs francs-maçons, libres penseurs sans-patrie.

Ils savent combien sont enracinées chez le paysan les croyances passivement admises, et ils sont sûr qu'en agissant ainsi, ils le feront voter pour les candidats patronnés par le carré. Tous les candidats de la liste républicaine ont fait leur service militaire ; tous ceux de la liste cléricale peuvent-ils en dire autant ?

Le pas fait par la cause républicaine dans le bourg est énorme. En outre les idées socialistes s'y propagent de plus en plus, et nous avons la ferme conviction que dans quatre ans, on ne comptera plus un seul conseiller réactionnaire dans cette jolie petite ville, si intelligente et si travailleuse.

*Captation d'héritage.* — Il n'est bruit à Houplines, que d'une affaire sensationnelle qui aurait pour sujet une captation d'héritage, commise par un ecclésiastique. Il s'agissait d'une maison achetée par à une vieille femme pensionnaire d'un hospice pour un prix dérisoire, à l'insu des principaux héritiers de la dite pensionnaire.

Nous ouvrons une enquête sur cette affaire scandaleuse et nous tiendrons nos lecteurs au courant. L'ecclésiastique en question aurait déjà tenté cette manœuvre auprès d'autres personnes !

ARMENTIÈRES. — *Les Elections.* — Le résultat de la journée d'hier, amène encore à l'Hôtel-de-Ville les réactionnaires, plus puissants que jamais. Armentières devient la place forte des cléricaux et le jeune Jules a dû dormir d'un bon sommeil hier dans son fief électoral reconquis.

Il est regrettable que les opportunistes et les socialistes n'aient pas assuré, par une loyale alliance le succès d'une liste de concentration.

L'essentiel était de courir au plus pressé, de résoudre le péril clérical.

La discipline républicaine exigeait une entente sincère au second tour : de mesquines considérations l'ont fait échouer.

Armentières redevient maintenant la proie des sacristies cléricaux, et la masse des travailleurs les instruments serviles des sacristies. Enrégimentés dans les sociétés de vingt, ils retombent sous le joug oppresseur des organisateurs de pèlerinages.

Vive la violation de la liberté de conscience, vive l'abrutissement dégradant, voilà ce que signale la journée d'hier.

BAILLEUL. — *Manœuvres électorales.* — Les cléricaux avaient formé une liste d'un était exclu tout individu qui aurait pu se refuser à être leur valet.

Cette exclusion malhonnête suivie des injures de la très Sainte-Croix a porté des fruits. Grand nombre d'électeurs ont protesté et au premier tour ils ont porté à la mairie 2 républicains avancés, dimanche dernier au scrutin de ballottage deux autres ont encore renforcés les deux premiers, soit au conseil municipal quatre républicains.

De la liste réactionnaire sont restés sur le carreau : Becuwe adjoint, Dewaemaeker-Bazin et Frères radiés par la ville à 500 francs pour la surveillance des ridicules jardins publics.

Arrive en queue un certain Deberdt-Billiau dit Stropesouf.

Pendant le cours des élections M. le maire faisait distribuer une diatribe contre un réactionnaire, M. Cordonnier, qu'il traitait d'étranger. M. Cordonnier est un roubaisien. Mais M. le maire n'a-t-il pas pour adjoints MM. Molnecht et d'Hondschotte et Vandeplanque de Comines, Belge quoique naturalisé depuis longtemps et dont le frère est bourgmestre en Belgique, pour conseiller, M. Fouron, un parisien, Lesage de Marcq, G. Hameau d'Estaires, qui a supplanté au conseil, M. Vandenbulle, son propriétaire.

Messieurs les réactionnaires vous avez une chance, c'est d'avoir des électeurs assez bonasses pour faire votre jeu !

— *Fraude.* — Dans la nuit de samedi à dimanche, quatre charges de tabac belge de 55 kilos chaque ont été trouvées par la douane dans la pature de M. Barisy, rue de Lille. Elles étaient destinées paraît-il, à un homme qui tient un hôtel de ville.

### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *L'intolérance cléricale.* — Un exemple frappant de l'intolérance clérical vient de se produire dans notre ville. Une pauvre femme de 84 ans qui, étant de confession musulmane, était, après une longue maladie, de quelques heures n'ayant pas eu le bonheur de recevoir les *saintes huiles*. Comme la si-disant déclare le *climbé et moribond* disparu de *St-Nicolas*, décédé de bons soins, comme modèle de douceur et de charité chrétienne n'a pu être enterrée avec les cérémonies habituelles accordées aux personnes ayant reçu les derniers sacrements.

Nous ne croyons pas avoir un auxiliaire aussi précieux pour la Libre-Pensée que M. le Doyen de St-Nicolas. Comme à M. le curé de Ste-Croix, nous sommes forcés de lui accorder un bon point.

# PAS-DE-CALAIS

CARVIN. — *Le garde Delebecque.* — C'est le nom que porte un des gardes particuliers des mines de Carvin. Lequel, arrivé depuis quelque temps à Carvin, semble vouloir se plaire à nuire à de pauvres malheureux ouvriers.

Tout dernièrement un père de famille avec sept enfants en bas âge s'est vu infliger une amende de 5 francs.

Cet ouvrier ne voulant pas accepter la punition dut quitter la compagnie.

On nous rapporte qu'il ne se passe pas une journée sans que des ouvriers aient à se plaindre de lui.

Ce personnage, paraît-il, est doué de l'esprit du mal ; il aime d'ailleurs de se rendre à Oignies pour se faire une idée des souvenirs qu'il a laissés pendant son séjour dans cette compagnie.

Nous l'invitons charitablement à ménager sa haine pour l'ouvrier.

*Scrutin de ballottage.* — Nous donnons ci-dessous les résultats du scrutin de ballottage pour la section de Carvin-ville.

Dix conseillers restaient à élire.

Sont élus MM. Riquier Georges 1021 voix ; Lagay Duquesne 910 ; Bruges Louis 888 ; Duthilleul Emile 757 ; Wuillemart Gustave 754 ; Cabet Emile 751 ; Leflez Victor 736 ; Popelart Alphonse 723 ; Mouton Antoine 706.

Il ressort du résultat général que la municipalité sortante est beaucoup amoindrie. Les républicains progressistes et socialistes entre en majorité à l'Hôtel-de-Ville.

Ce résultat est une victoire pour le parti vraiment républicain.

*Incendie.* — Hier, vers midi, une meule de paille d'avoine, appartenant à M. Wuillemart cultivateur, a été la proie des flammes.

# PROGRAMME DES SPECTACLES

**Théâtre des Variétés.** — Mardi 13 mai. — Représentation des Robert's, artistes excentriques. Succès de M. Damiemant, comique.

Concert varié.

**Le Cinématographe-Lumière**

Nous recevons la communication suivante :

A l'occasion du Broquelet, nous donnons exceptionnellement des séances populaires au prix de CINQUANTE CENTIMES, le dimanche 10 mai et le lundi 11 mai.

Le Programme de ces journées est le suivant :

1. La Leçon de musique. 2. Démolition d'un Mur. — 3. Le Géant et le Nain. — 4. Les Forgerons. — 5. Chaudronnerie-Mécanique. — 6. Le Jardinier.

Pour obtenir plusieurs représentations que pourraient [illegible] le Cinématographe-Lumière fonctionnant 17, rue Esquermoise, est le même que celui qui fonctionne à Paris et dans [illegible] d'Europe.


**Savon des princes du Congo**

*le plus parfumé des Savons de toilette*

**25 grands prix — 30 Médailles d'or**

GUÉRISON Fumeur de Cigarettes ASTHME

BOURSE de LILLE

DU 11 MAI

| VALEURS | Cours du jour. | Ou offre. | Ou demande |
|---|---|---|---|
| Azote | [illegible] | 10000 | 10100 |
| Aniche | [illegible] | [illegible] | 4500 |
| Douai | [illegible] | 20700 | 20800 |
| Bully | 2150 | 2175 | 2140 |
| Carvin | 1010 | 1025 | 1010 |
| Courrières | 3000 | 3350 | 3000 |
| Douchy | [illegible] | 0 | 000 |
| Bourges | [illegible] | 9000 | [illegible] |
| Rosenpile | [illegible] | [illegible] | 2400 |
| Lens Ext. | [illegible] | 950 | 952 |
| Lens | 1150 | 1190 | 1160 |
| Nœux-les-Mines | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Ostricourt | [illegible] | 515 | 520 |
| Vicoigne | [illegible] | 1500 | 1750 |


Le Gérant, CHARLES CAPY.


Lille. Imprimerie de l'*Egalité*

28, rue de Fives, 28.


76

# LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

DEUXIÈME PARTIE

## Nativa

— Vous êtes parfaitement en règle, monsieur, reprit le boucanier ; tenez, voici mon épée — une épée de parade ciselée avant-hier, et qui n'est jamais sortie du fourreau — si c'était celle qui m'a si souvent aidé à soutenir l'honneur de la France, je ne vous l'aurais pas donnée. Je l'aurais brisée !...

Voici encore une paire de pistolets flamands, continua le boucanier en retirant ces armes de sa poche ; on ne saurait montrer trop de soumission aux ordres de Sa Majesté, quand bien même ces ordres lui sont adressés par la voie du parlement... vous à présent, monsieur, de prendre quelques effets [illegible] ?

— Faites, monsieur, répondit l'officier, mes instructions ne s'opposent pas à cela.

Legoff passa avec de Morvan dans la chambre à coucher ; l'officier les suivit.

— Oh ! ne craignez rien, reprit le boucanier en souriant, notre soumission actuelle vous est garant de notre docilité à venir ! Et puis, voyez ! cette pièce n'est guère favorable à une évasion : elle n'a pour toute issue qu'une fenêtre grillée, et cette fenêtre donne justement dans la cour, qui, je le crois, est gardée par vos hommes !

Le boucanier se retourna vers de Morvan, et lui adressa la parole en dialecte bas-breton.

— Chevalier, lui dit-il, n'avez pas l'air étonné de m'entendre parler votre langue, et toi, Alain, écoute, et surtout retiens bien ce qui va se dire. De ta mémoire dépend notre salut.

Legoff fit alors semblant d'examiner quelques vêtements, puis tout à coup, et comme s'il eût été frappé par une idée subite, il s'avança vers l'officier :

— Monsieur, lui dit-il en lui souriant gracieusement, votre bonne mine m'apprend que vous êtes gentilhomme. Or, comme entre gens de qualité on se doit certains égards, pouvez-vous m'apprendre quelles sont vos instructions concernant mon ami et moi ?

— De ne vous laisser communiquer, ni de vive voix, ni par écrit avec personne, répondit l'officier.

— Et de nous accompagner sans doute jusqu'à notre destination ?

— Oui, baron, jusqu'à votre destination.

— Croyez, monsieur, que si une chose est capable d'adoucir à mes yeux la rigueur dont je suis victime, c'est de penser que j'aurai le plaisir et l'honneur de votre compagnie. Mais permettez-moi une question ?

— Faites, baron, répondit l'officier, charmé de la douceur que montrait son prisonnier qu'on lui avait représenté comme un homme terrible et dangereux au possible.

— On vous a chargé de prendre mon épée, mais non pas, je le suppose, la torsade de perles attachée à sa garde ?

Eh bien ! laissez-moi vous offrir cette torsade en souvenir de la reconnaissance que m'inspire la conduite si pleine de tact et d'amabilité que vous avez tenue à notre endroit.

Pendant que l'officier surpris cherchait une réponse, Legoff détacha le collier de perles et le lui présenta.

— Mais, monsieur, dit l'officier en balbutiant, car il ne comprenait plus rien à la conduite du baron ; mais, monsieur, cet objet me semble être de prix, et je ne puis...

— Cette torsade, interrompit Legoff, vaudrait en effet, pour un croquant qui n'hésiterait pas à s'en défaire, une vingtaine de mille livres..... Pour vous, monsieur, homme bien né, qui garderez cet objet comme souvenir, ce collier représente seulement un ajustement... Vous ne vendrez pas, me faites l'affront de penser une bagatelle... Jouons de mon côté, je vous montre tant de soumission... Que diable, faisons-nous quelques concessions mutuelles ! Ne vous ai-je pas remis mes pistolets que vous ne me demandiez pas ?

L'officier, choisi par Dubois pour opérer l'arrestation de Legoff et de de Morvan était un homme déterminé, résolu, mais de peu de délicatesse.

Ses instructions ne comportaient pas qu'il refuserait un objet d'une valeur si énorme pour lui. Aussi ne sut-il pas résister ; les mots magiques : *de vingt mille francs* l'avaient ébloui.

— Je pense, monsieur, continua Legoff, sans lui donner le temps de placer un remerciement, je pense, monsieur, que vos instructions ne s'opposent pas non plus à ce que vous nous apprenez, à monsieur le chevalier et à moi, quel est le lieu où la forteresse désignée pour notre prison !...

— Mais baron, dit l'officier en hésitant...

— Permettez, s'écria Legoff, en interrompant de nouveau, puisqu'il est bien convenu que nous ne devons communiquer ni de vive voix ni par écrit avec personne, et qu'en outre, nous nous engageons, mon ami et moi, à ne pas essayer d'enfreindre cette défense, il ne peut y avoir aucun inconvénient à ce que nous connaissions la destination qui nous est assignée.

— Au fait, c'est juste, répondit l'officier, effrayé à l'idée qu'un refus de sa part pourrait exaspérer le baron Legoff, donner naissance à une querelle et compromettre la possession de cette torsade de vingt mille livres, qui, pour lui, bas-officier, représentait une véritable fortune. Votre observation est juste, baron. Eh bien ! j'ai ordre de vous conduire au fort Saint-Michel.

— Merci mille fois de votre complaisance, dit Legoff. A présent que nous savons où nous allons, nous pouvons composer notre garde-robe en conséquence... Diable ! vous comprenez, le climat du Nord et celui du Midi ne se ressemblent pas.

Legoff se retourna vers de Morvan, et affectant un air dégagé, reprit en bas-breton :

— Alain, écoute, et ne perds pas un mot de ce que je vais dire, il s'agit du salut de ton maître ! Une fois que nous serons partis, tu prendras tout l'argent du chevalier, tu t'habilleras en bourgeois, tu achèteras une voiture, et payant chevaux et postillons au double du prix convenu, tu te rendras, en voyageant nuit et jour, à Brest, tu demanderas l'armateur Cointo, et tu lui apprendras ce qui m'est arrivé. Retiens bien ce nom de Cointo ! A présent, chevalier, ajouta Legoff, dites à votre serviteur qu'il ait à m'obéir.

Legoff, tout en parlant ainsi, avait fait semblant d'examiner plusieurs vêtements ; de Morvan imita son manège et prenant la parole à son tour :

— Alain, au nom de ton attachement à ma personne, remplis bien exactement les instructions de M. Legoff, dit-il : ne regarde pas à dépenser mon or ; plus tu le prodigueras et mieux cela vaudra. Pars de soir même. Au revoir.

Legoff et de Morvan déclarèrent alors à l'officier qu'ils étaient prêts à le suivre.

Un carrosse hermétiquement terme les attendait à la porte de l'hôtel : tous les trois y montèrent, et la voiture, escortée par une dizaine de cavaliers, partit au galop, laissant la rue de l'Arbre-Sec dans un grand émoi.

Quant à Alain, à peine son maître eut-il suivi l'officier, qu'il sortit de la ruelle du lit où il s'était tenu caché.

— Ah ! ma bonne sainte Anne-d'Auray, s'écria-t-il avec ferveur, donnez-moi l'intelligence nécessaire pour accomplir les ordres de M. le chevalier !

Alain, les yeux pleins de larmes, retira alors les neuf mille livres environ en or, qui se trouvaient dans le coffret de son maître.

Toutefois, quelque sincère et profonde que fût la douleur du Bas-Breton, un sourire joyeux passa sur son visage au moment où il mit de côté les trente écus que lui avait donnés son maître.

La veille de l'arrestation des deux amis, un capitaine sans emploi avait été demander, à la nuit tombante, l'abbé Dubois, au Palais-Royal.

Ce capitaine, envoyé par d'Aubigné, qui se nommait de Chavaignac, était parti le soir même en chaise de poste, pour aller prendre possession du commandement du fort Saint-Michel.

(A suivre.)